

PROCES VERBAL

de la séance du 4 février 2002

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont supplants
125	125	80	76	4

Etaient présents :

ALBANE	François	Président	OBIS	Sylvain	3e assesseur
PHILIPPS	Alain	1er Vice-Président	TREPO	Gilles	4e assesseur
WEBER	Jean-Paul	2e Vice-Président	WAGNER	Théodore	6e assesseur
THIEL	Rémy	1er assesseur	ZENNER	Pierre	7e assesseur
BRAUN	Daniel	2e assesseur	MERCIER	Jean-Marie	8e assesseur

Membres du Bureau :

Délégués titulaires

HAZEMANN	Guy	ALGRANGE	DESINDES	Guy	MANOM
HENRY	Erick	ANGEVILLERS	LECLERCQ	Martine	MANOM
PRESUTTI	Antoine	AUMETZ	HUPPERT	Roger	METZERESCHE
THOMAS	Daniel	AUMETZ	MESSINA	Claude	METZERVISSE
NOIR	Raymond	BERTRANGE	MANSION	Marcel	MONNEREN
PERRIN	Jean-Luc	BERTRANGE	CUCCO	Jean	MOYEUUVRE-GRANDE
COTICA	Gaëtan	BOULANGE	GAIARDO	Alfred	MOYEUUVRE-GRANDE
MYOTTE-DUQUET	André	BOUSSE	CHRISTINY	Patrick	NEUFCHÉF
AMBROISIEN	Pascal	CONTZ-LES-BAINS	MORENA	Mario	NILVANGE
SCHARFF	Jean-Claude		ELZANGE	STOCHMEL	Denis OTTANGE
LO VERME	Angelo	FAMECK	HIRTZ	Ghislaine	LOUDRENNE
MATHIS	Christophe	FLASTROFF	VANIER	Roland	RANGUEVAUX
GROFFE	Claude	FONTOY	FRANTZ	Jean-Denis	ROCHONVILLERS
SCHEIBLING	Antoine	FONTOY	SCHOENECKER	André	ROSSELANGE
CHIANTELLO	Monique	GRINDORFF	WEILER	Jean-Paul	ROSSELANGE
AIME	Jean-Claude		GUENANGE	MULLER	Jean-Michel
		RURANGE-LES-THION			
UNTEREINER	Alain	GUENANGE	MATHIEU	Claude	SIERCK-LES-BAINS
RICHIR	Philippe	HALSTROFF	DEROUALLE	Louis	TERVILLE
NIDERCORN	Jean-Luc	HAUTE-KONTZ	LUXEMBOURGER	Patrick	TERVILLE
MONTEREAU	Joseph	HAYANGE	FRANCHINI	Jean	THIONVILLE
BLANCHET	Michel	HOMBOURG-BUDANGE	FRITZ	Serge	THIONVILLE
TRITZ	Gérard	HUNTING	GUICHARD	Dominique	THIONVILLE
SAAM	Patrick	ILLANGE	HELFGOTT	Jackie	THIONVILLE
REISTROFFER	Gilbert	INGLANGE	KARAS	Maurice	THIONVILLE
SINDT	Alain	KERLING-LES-SIERCK	RENAUX	Patricia	THIONVILLE
FOETZ	Marc	KLANG	TADDEI	Josette	THIONVILLE
QUETELARD	Roger	KUNTZIG	THEISSE	Monique	THIONVILLE
TRITZ	Gilbert	LAUMESFELD	THILL	Paul	VALMESTROFF
FELTEN	André	LAUNSTROFF	DOERPER	Gilbert	VECKRING
URBANSKI	Jean	LOMMERANGE	WEYANT	Arsène	VITRY-SUR-ORNE
JEAUNEAU	Armande	LUTTANGE	MAUFAY	Fabrice	VOLSTROFF
MONCEL	Jean-Claude		MALLING	LAPOINTE	Jean YUTZ
KICHENBRAND	Michel	MANDEREN	MEYER	Charles	YUTZ

Délégués suppléants :

WEHR	Denis	MERSCHWEILLER	MICHEL	Roland	RICHEMONT
FRIEDMANN	Odile	NILVANGE	ROYER	François	TERVILLE

Sont excusés et ont donné procuration : M. Jean-Marie DEMANGE à Mme Josette TADDEI, M. Patrick WEITEN à M. Jean LAPOINTE, M. Laurent GOEB à M. Arsène WEYANT, M. Jean LEONI à M. Théodore WAGNER, M. Roger LAROCHE à M. Charles MEYER, M. Marcel VILLEMORTI à M. Patrick CHRISTINY, M. René RIFF à M. Mario MORENA.

Sont excusés : M. Jean-Paul TINNES, M. André PARTHENAY, M. Lucien SCHAEFER, M. Charles SCHWEICKERT, M. René BREIT, M. Roland TUSCH.

Assistaient en outre : M. Philippe ROUSTAN, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 8 février 2002, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 h 10 en saluant les membres présents. Il propose, en application de l'article 16 du règlement intérieur de rajouter un point à l'ordre du jour, l'urgence justifiant une délibération immédiate.

Il s'agit d'émettre un avis sur le schéma directeur révisé du secteur Thionville - Fensch - Pays Haut.

Le Comité, à l'unanimité, décide d'accepter le rajout de ce point à l'ordre du jour.

1) Subvention R2/2000

M. le Président cède la parole à M. Weber, 2e Vice-Président, pour la présentation de ce point.

M. Weber attire l'attention du Comité sur le montant important de la redevance R2/2000. Celle-ci s'élève pour la première fois à plus de 3 000 000 F. Elle sera versée aux communes dès réception des crédits correspondants par le syndicat, c'est-à-dire au courant de l'été 2002.

M. Weber apporte ensuite quelques explications sur certaines dépenses non subventionnées figurant dans le tableau joint au rapport : l'éclairage des terrains de sport, les feux tricolores, les branchements basse tension.

M. le Président soumet au Comité la liste des subventions proposées, pour approbation.

Le Comité, à l'unanimité adopte la répartition de la redevance R2/2000, qui s'établit comme suit:

ABONCOURT	8 818	LUTTANGE	13 652
ALGRANGE	4 097	MANOM	17 931
ANGEVILLERS	39 875	MERSCHWEILLER	229
APACH	184	MONDELANGE	9 698
AUDUN-LE-TICHE	239	MONTENACH	5 071
AUMETZ	900	MOYEUVRE-GRANDE	5 630
BASSE-HAM	9 178	NEUFCHEF	1 936
BERTRANGE	4 341	NILVANGE	22 478
BOULANGE	8 398	OTTANGE	909
BOUSSE	1 142	OUDRENNE	264
BUDING	97	REMELING	728
FAMECK	17 815	RETEL	374
FLORANGE	16 659	RITZING	12 255
GRINDORFF	10 815	ROCHONVILLERS	147
GUENANGE	26 200	ROSSELANGE	636
HAUTE-KONTZ	461	RURANGE-LES-THONV.	797
HAVANGE	86	RUSSANGE	523
HAYANGE	18 246	SEREMANGE-ERZANGE	549
HUNTING	1 243	STUCKANGE	3 714
ILLANGE	963	THONVILLE	110 775
INGLANGE	232	TRESSANGE	22 653
KEDANGE-SUR-CANNER	201	VALMESTROFF	4 281
KERLING-LES-SIERCK	348	VECKRING	167
KIRSCH-LES-SIERCK	128	VITRY-SUR-ORNE	19 623
KIRSCHNAUMEN	424	VOLSTROFF	6 675
KNUTANGE	374	WALDWISSE	254
LAUMESFELD	95	YUTZ	32 892
		Total	466 400 EUR

2) Subventions pour effacement de réseaux 2002

M. le Président cède la parole à M. Philipps, 1er Vice-Président, pour la présentation de ce point.

M. Philipps indique que les travaux projetés par les communes en 2002 s'élèvent à 2.224.673 ₣ (soit 14.592.895 F). Le tableau annexé au rapport donne le détail de ces opérations.

La subvention correspondante, calculée au taux de 40 % se monte à 889.869 ₣ (soit 5.837.158 F), ce qui correspond à peu près, à l'enveloppe financière accordée par le concessionnaire pour l'ensemble de la période 2001-2003.

Pour éviter d'avoir à sélectionner des opérations parmi cette liste, et sachant que systématiquement une part importante des travaux projetés ne connaît pas de réalisation ou subit des retards importants, il est proposé de retenir l'ensemble des projets, au titre des deux exercices à venir (2002 et 2003).

La subvention correspondante s'ajoutera à celle allouée au titre du programme 2001 (estimée à environ 2.500.000 F) soit un total d'environ 8.300.000 F.

L'enveloppe globale de 6.000.000 F est par conséquent largement dépassée. Les subventions qui ne pourront plus être versées, une fois le plafond de 6.000.000 F atteint, seront automatiquement financées sur le programme 2004.

M. Philipps dit être persuadé que certaines communes, notamment celles qui disposent de plusieurs projets, ne réaliseront pas leurs opérations dans les délais annoncés.

M. Thill signale qu'il arrive fréquemment que l'estimation faite par le concessionnaire soit sous-évaluée par rapport au coût réel des travaux tel qu'il résulte des appels d'offres.

M. le Président indique que l'estimation réalisée par le concessionnaire est fondée sur des bordereaux de prix qui peuvent effectivement différer des prix pratiqués par les entreprises, plus sensibles aux variations conjoncturelles. Il invite les communes qui constateraient des différences importantes sur le coût de leurs opérations, à signaler ces anomalies au syndicat le plus rapidement possible, de manière à pouvoir éventuellement, si les délais le permettent, intégrer le surcoût dans la dépense subventionnable. La règle est cependant de s'en tenir à l'évaluation du concessionnaire.

Un délégué demande ce qu'il adviendra des projets nouveaux qui apparaîtront dans les mois à venir.

M. le Président lui répond que ces opérations nouvelles seront obligatoirement inscrites en liste d'attente, puisque l'enveloppe financière disponible est entièrement affectée aux projets recensés à ce jour.

M. le Président appelle le Comité à approuver ce programme d'effacement de réseaux 2002-2003 tel que présenté.

Après délibération, le Comité adopte à l'unanimité le programme d'effacement de réseaux présenté qui s'élève à un montant total de subventions de : 889 869 ₣ et se répartit de la manière suivante :

N°	Communes	Opérations	Coût total en Euros	Subventions en Euros
1	Angevillers	Rue des Tilleuls	29 900	11 960
2	Angevillers	Rue de Havange	7 577	3 031
3	Audun-le-Tiche	Rues Leclerc et Foch	87 309	34 924
4	Aumetz	Rue Poincaré	19 002	7 601
5	Basse-Ham	Rue des Chenevières	33 916	13 566
6	Basse-Ham	Rues du Bac et de Nieppe	75 782	30 313
7	Basse-Ham	Rue des Tilleuls	28 674	11 469
8	Bousse	Rue de Metz	57 453	22 981
9	Bousse	Rue de la Forêt	24 354	9 741
10	Fontoy	Rue de l'Eglise	19 977	7 991
11	Fontoy	Rue de Lommerange	75 739	30 296
12	Guénange	Quartier Haselbusch	60 852	24 341

13	Inglange	Rue principale - rue du Calvaire	48 959	19 584
14	Knutange	Rue Rimmel 2e Tranche	25 594	10 238
15	Launstroff	Rue du Presbytère	13 643	5 457
16	Luttange	Rue Saint Pierre	32 984	13 194
17	Luttange	Rue de l'Eglise	65 051	26 020
18	Merschweiller	Rue Principale	10 184	4 074
19	Koenigsmacker	Sortie du Village	198 184	79 274
20	Metzervisse	Rue des Romains	29 098	11 639
21	Montenach	Rue de la Klauss 1e tranche	15 057	6 023
22	Montenach	Rue de la Klauss 2e tranche	17 766	7 106
23	Moyeuvre-Grande	Rues de Metz et Lafayette	0	0
24	Moyeuvre-Grande	R. de la Mine et Cité Lorraine	0	0
25	Neufchef	Place Jean Burger	47 350	18 940
26	Ottange	Giratoire RD 15	49 318	19 727
27	Remeling	Rue de Thionville	37 970	15 188
28	Rettel	Rue de la Forêt de Buis	18 143	7 257
29	Rettel	Rue de la Chartreuse	28 478	11 391
30	Richemont	Grand'Rue	153 105	61 242
31	Richemont	Rue de la Gare	54 668	21 867
32	Ritzing	Rue de Kirsch	22 058	8 823
33	Rurange-les-Thionville	Rue John Kennedy	21 612	8 645
34	Rurange-les-Thionville	Rue Jean Burger	75 583	30 233
35	Stuckange	Route de Distroff	47 883	19 153
36	Thionville	Rue Guérin de Waldersbach	56 060	22 424
37	Tressange	Rue Claude le Lorrain (Bure)	69 476	27 790
38	Valmestroff	Rue de l'école	48 181	19 272
39	Vitry-sur-Orne	Rues de Clouange et de Thionville	127 102	50 841
40	Volstroff	Rue de la Fontaine	50 513	20 205
41	Aboncourt	Rue du Lavoir	7 758	3 103
42	Mondelange	Quartier le Schemerten 2e Tr.	86 041	34 416
43	Thionville	Montée des Vignerons	157 463	62 985
44	Grindorff	Rue de Beaumont	17 077	6 831
45	Flastroff	Déplacement support BT	3 181	1 272
46	Florange	Rue de la Gare	68 602	27 441
		Total :	2 224 673	889 869

3) Modification du tableau des effectifs

M. le Président rappelle que le SISCODIPE fonctionne depuis plusieurs années avec 3 agents : un agent de catégorie A chargé de la Direction du syndicat, deux agents de catégorie C chargés respectivement de la comptabilité et du secrétariat.

La charge de travail s'est considérablement développée depuis quelques années :

- l'enveloppe financière consacrée à l'effacement de réseaux a presque doublé,
- la redevance R2 est passée de 750.000,- F en 1996 à plus de 3.000.000,- F en 2002,
- le contrôle du concessionnaire a été institué en 1998,
- le nombre des communes membres est passé de 71 à 80.

Face à cette augmentation des interventions, et dans le souci de développer l'information des communes, qui, comme on a pu le constater, fait défaut, il est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint au directeur dans le tableau des effectifs du syndicat.

Ce poste, rémunéré sous forme d'activité accessoire, aura pour vocation d'apporter un soutien au Directeur (notamment dans la gestion des dossiers de subvention) et de développer la communication en direction des communes par la mise en oeuvre d'une lettre d'information périodique.

Le poste pourrait être rémunéré à hauteur de 380 euros (net mensuel).

Dans le même ordre d'idées, il est proposé de majorer les indemnités des agents de catégorie C de la manière suivante :

indemnités mensuelles nettes : indemnités actuelles	indemnités nouvelles
• agent chargé de la comptabilité : 208,93 euros	230 euros
• agent chargé du secrétariat : 208,93 euros	285 euros

Le Comité est appelé à se prononcer sur ces propositions, qui pourraient s'appliquer à compter du 1er mars 2002.

Après délibérations, le Comité décide à l'unanimité moins deux abstentions :

- d'ouvrir un poste d'adjoint au directeur (catégorie A), rémunéré à hauteur de 380 ₣ (net mensuel), l'activité étant considérée comme accessoire.
- de majorer les indemnités attribuées aux agents de catégorie C en les portant à 230 ₣ pour l'agent chargé de la comptabilité et à 285 ₣ pour l'agent chargé du secrétariat (valeurs nettes mensuelles)
- d'appliquer ces nouvelles dispositions à compter du 1er mars 2002

Ces différentes indemnités seront majorées en fonction des variations qui affecteront les traitements des fonctionnaires (base de l'indice 100 de la Fonction Publique au 1er décembre 2001).

4) Compte administratif et compte de gestion 2001

M. le Président présente le compte administratif 2001. Celui-ci est adopté avant le budget primitif 2002 de manière à permettre la reprise immédiate des résultats antérieurs.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à hauteur de 62.154,14 F et les recettes à hauteur de 74.346,80 F. Il en résulte un solde excédentaire de 12.192,66 F.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 4.677.211,- F et les recettes à 5.250.147,05 F, d'où un solde excédentaire de 572.936,05 F. L'importance de ce chiffre doit être relativisée en raison de l'encaissement fin décembre de l'acompte de 500.000,- F versé par le concessionnaire pour faciliter le règlement des subventions pour effacement de réseaux. Ces crédits seront utilisés sur l'exercice suivant.

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte administratif, ainsi que sur le compte de gestion du Receveur Municipal, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Après délibération, le Comité, à l'unanimité adopte le Compte Administratif 2001 et le compte de gestion du Receveur municipal dont les écritures concordent.

5) Affectation du résultat

M. le Président indique que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, oblige les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le document budgétaire de l'exercice suivant.

La section de fonctionnement s'est soldée en 2001 par un excédent de 572.936,05 F. Celui-ci s'ajoute à l'excédent antérieur reporté, et fixe le résultat cumulé à affecter à :

$$572.936,05 + 22.989,20 = 595.925,25 \text{ F soit } 90.848,22 \text{ ₣}$$

La section d'investissement s'est soldée en 2001 par un excédent de 12.192,66 F qui s'ajoute à l'excédent antérieur reporté, et conduit à un solde cumulé excédentaire de :

$$12.192,66 + 19.325,95 = 31.518,61 \text{ F soit } 4.804,98 \text{ ₣}$$

La section d'investissement ne constatant pas de besoin de financement, le Comité syndical est libre d'affecter l'intégralité du résultat, soit à la section d'investissement, soit à la section de fonctionnement.

La section d'investissement n'étant consacrée qu'à l'équipement du syndicat et bénéficiant des recettes liées aux opérations d'amortissement, il est proposé de conserver le résultat constaté en section de fonctionnement, où il contribuera à l'équilibre général de la section, sur le compte 002 Excédent antérieur reporté.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2001.

Après délibération, le Comité décide à l'unanimité de conserver en section de fonctionnement le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2001.

6) Budget Primitif 2002

M. le Président présente le Budget primitif de l'exercice 2002 qui s'équilibre à hauteur de 1.166.515,26 ₣ en section de fonctionnement et de 13.016,54 ₣ en section d'investissement.

Il est entièrement financé par les redevances versées par le concessionnaire, sans aucune contribution des communes membres.

La section d'investissement est financée principalement grâce aux recettes provenant de l'amortissement du patrimoine et à l'excédent antérieur reporté.

La section de fonctionnement doit son importance aux subventions encaissées auprès du concessionnaire et reversées aux communes.

Par prudence, la redevance R2 est inscrite (tant en dépenses qu'en recettes) pour un montant supérieur au chiffre actuel (500.000 ₣ au lieu de 466.399 ₣).

Les subventions pour effacement de réseaux intègrent le reliquat du programme 2001 et l'enveloppe annuelle 2002 (304.898,03 ₣). Elles tiennent compte également de l'acompte de 76.224,51 ₣ encaissé en 2001.

Le Comité syndical voudra bien se prononcer sur le budget 2002, dont le détail est annexé au rapport.

Mme Guichard demande à quoi correspondent les indemnités inscrites au compte 6531.

M. le Président lui répond qu'il s'agit des indemnités versées aux élus.

Après délibération, le Comité décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2002 tel que présenté.

Il autorise également à procéder aux cessions d'immobilisations prévues (matériel informatique), ainsi qu'au remboursement à la ville de Thionville des frais d'affranchissement, d'impression ou de fournitures diverses supportés pour le compte du syndicat.

7) Examen du Schéma Directeur révisé du secteur Thionville - Fensch - Pays Haut

M. le Président indique qu'en application de l'article R 122-10 du code de l'urbanisme, le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de Révision du Schéma Directeur du secteur Thionville - Fensch - Pays Haut, qui a arrêté le Schéma Directeur Révisé du secteur le 10 décembre dernier, sollicite l'avis des collectivités concernées et parmi elles du SISCODIPE.

M. le Président précise que les documents d'information correspondants sont à la disposition des délégués et que les communes concernées seront également amenées à se prononcer sur la révision envisagée.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de donner un avis sur un dossier dont le contenu n'a pas été présenté aux délégués.

M. le Président indique que ce dossier est parvenu très tardivement, alors que la convocation était déjà expédiée. L'inscription de ce point à l'ordre du jour, selon la procédure d'urgence, ne se justifie que par la volonté de

fournir un avis dans les délais prescrits (3 mois), en sachant que le Comité syndical ne devrait plus se réunir jusqu'à la fin de l'année 2002.

Après discussion, le Comité décide par 85 voix pour et 2 voix contre de ne pas se prononcer sur le dossier présenté en raison d'un manque d'information inhérent à la transmission tardive des documents.

8) Divers

M. le Président signale à l'assemblée que les services de la Sous-Préfecture lui ont confirmé que l'arrêté préfectoral relatif à l'adhésion des communes de Aboncourt et Mondelage venait d'être signé. Il souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux membres.

M. le Président lève la séance à 18 H 45.

PROCES VERBAL
de la séance du 19 décembre 2002

Membres	Membres en exercice	Membres présents	dont titulaires	dont supplants
129	129	73	62	11

Etaients présents :

ALBANE François
PHILIPPS Alain
WEBER Jean-Paul
OBIS Sylvain

Membres du Bureau :

Président
1er Vice-Président
2e Vice-Président
3e assesseur

TREPPO Gilles 4e assesseur
WAGNER Théodore 6e assesseur
ZENNER Pierre 7e assesseur
MERCIER Jean-Marie 8e assesseur

Délégués titulaires

LORRAIN Pierre	ABONCOURT	SINDT Alain	KERLING-LES-SIERCK
BOUZENDORFFER Robert	APACH	FOETZ Marc	KLANG
THOMAS Daniel	AUMETZ	TRITZ Gilbert	LAUMESFELD
SERANDOUR Jean-Pierre	BASSE-HAM	FELTEN André	LAUNSTROFF
NOIR Raymond	BERTRANGE	URBANSKI Jean	LOMMERANGE
LENTZ Jean-Yves	BETTELAINVILLE	KICHENBRAND Michel	MANDEREN
COTICA Gaëtan	BOULANGE	DESINDES Guy	MANOM
FILLMANN Alain	BOUSSE	HUPPERT Roger	METZERESCHE
MYOTTE-DUQUET André	BOUSSE	MESSINA Claude	METZERVISSE
AMBROISIEN Pascal	CONTZ-LES-BAINS	CUCCO Jean	MOYEUUVRE-GRANDE
ASCHBACHER Yves	DISTROFF	GAIARDO Alfred	MOYEUUVRE-GRANDE
SCHARFF Jean-Claude		ELZANGE MORENA Mario	NILVANGE
MATHIS Christophe	FLASTROFF	FILET Alain	RETTTEL
GARDIN Lino	FLORANGE	KIFFER Edmond	RITZING
GROFFE Claude	FONTOY	MULLER Jean-Michel	RURANGE-LES-
THION.			
SCHEIBLING Antoine	FONTOY	KRIER Roland	RUSSANGE
CHIANTELLO Monique	GRINDORFF-BIZING	MATHIEU Claude	SIERCK-LES-BAINS
AIME Jean-Claude		GUENANGE DEROUALLE Louis	TERVILLE
UNTEREINER Alain	GUENANGE	FRANCHINI Jean	THIONVILLE
RICHIR Philippe	HALSTROFF	FRITZ Serge	THIONVILLE
NIDERCORN Jean-Luc	HAUTE-KONTZ	HELFGOTT Jackie	THIONVILLE
NIQUET Robert	HAYANGE	KARAS Maurice	THIONVILLE
SCHWEICKERT Charles	HAYANGE	THEISSE Monique	THIONVILLE
BLANCHET Michel	HOMBOURG-BUDANGE	THILL Paul	VALMESTROFF
TRITZ Gérard	HUNTING	WEYANT Arsène	VITRY-SUR-ORNE
SAAM Patrick	ILLANGE	MAUFAY Fabrice	VOLSTROFF
HEMMER André	KEDANGE-SUR-CANNER	REIN Charles	WALDWEISTROFF

Délégués suppléants :

SAVARY Jacques	KIRSCH-LES-SIERCK	GROSJEAN Eléonore	THIONVILLE
MAGARD Francis	KIRSCHNAUMEN	HELMER Pierre	THIONVILLE
TRIVELLATO Daniel	MONDELANGE	PEZIN Jacqueline	THIONVILLE
THEOBALD Christian	MONTENACH	SCHNEIDER Brigitte	THIONVILLE
BETTENFELD Paul	REMEILING	MARCHAL Béatrice	YUTZ
MICHEL Roland	RICHEMONT		

Sont excusés et ont donné procuration : Mme Odile FRIEDMANN à M. Mario MORENA, M. Daniel BRAUN à M. Jean CUCCO, M. Jean-Claude MONCEL à M. François ALBANE, M. Guy HAZEMANN à M. Michel KICHENBRAND, M. Jean LEONI à M. Théodore WAGNER.

Sont excusés : M. Jean-Marie SERBA, M. Patrick CHRISTINY, M. Marcel VILLEMORTI, M. Joris KULINICZ, Mme Dominique GUICHARD, M. Joseph MONTEREAU, M. André SCHOENECKER, M. Jean-Paul WEILER, M. Roger QUETELARD, Mme Martine BREGANZE, M. Patrick LUXEMBOURGER, M. Jean LAPOINTE, M. Pascal SONNETTE, M. Gérard GEORGES, M. Roland KOHN, M. Jean-Marie DEMANGE, M. Remy THIEL, M. Jean-Paul TINNES (Rémeling), M. Jean-Paul TINNES (Montenach), M. Roger TUSCH, M. Patrick WEITEN, M. Charles MEYER, M. Roger LAROCHE, Mme Martine LECLERCQ, Mme Ghislaine HIRTZ.

Assistaient en outre : MM. Philippe ROUSTAN, Philippe SCHLEICH, Mmes Bernadette VIEUSANGE et Karine OULIEU.

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations.

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 20 janvier 2003, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale Locale du 6 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

M. le Président ouvre la séance à 18 h 10 en saluant les membres présents.

1) Rapport de contrôle du concessionnaire

M. le Président cède la parole à M. Roustan, Secrétaire du Syndicat, chargé du contrôle du concessionnaire, pour la présentation de son rapport de contrôle.

M. Roustan indique que ce rapport de contrôle porte sur l'exercice 2001, année au terme de laquelle ont adhéré deux nouvelles communes (Aboncourt et Mondelange) portant à 80 le nombre de membres du syndicat.

La longueur du réseau concédé progresse sensiblement au rythme d'environ 1 % par an, hormis l'adhésion de nouvelles communes. Le seuil des 2000 km a été franchi en 2001.

Le nombre total de clients progresse également de manière constante d'environ 1,2 à 1,3 % par an.

L'énergie vendue, par contre, régresse globalement de près de 6 % en 2001. Cette régression est imputable uniquement au tarif vert, les tarifs bleu et jaune continuant à progresser selon un rythme régulier. La diminution importante constatée sur le tarif vert est imputable à l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence.

De ce fait, la gestion des clients éligibles sort désormais du portefeuille de clientèle des centres EDF. La baisse importante constatée sur le tarif vert (- 22 %) reflète donc plutôt un transfert de gestion qu'une perte réelle de clientèle. Il est regrettable que les textes interdisent une information plus complète, visant à mesurer plus précisément les fuites de clientèle.

Pour les mêmes raisons, les recettes d'électricité diminuent globalement de 3,3 % en 2001, malgré l'augmentation du nombre de clients et l'augmentation des tarifs pratiquée en 2001, il est vrai en fin d'année.

Concernant la qualité de la fourniture d'énergie, on relèvera que le respect des seuils contractuels de tension continue de progresser puisqu'il s'établit désormais à 97,3 %.

Les ratios concernant les coupures évoluent également dans le sens d'une amélioration.

Pour les communes relevant du centre de Thionville, le temps moyen de coupure par client BT est passé sous la barre des 30 mn (25,6 précisément - 36,7 sur Metz).

La satisfaction des usagers est difficile à apprécier en raison de la complexité des informations transmises.

Les chiffres communiqués par le concessionnaire portent sur une comparaison des clients très satisfaits avec ceux qui ne le sont pas (pas du tout et peu satisfaits).

Les chiffres qui en résultent sont difficilement exploitables. Ils ne peuvent servir qu'à établir une tendance générale. On constatera que celle-ci se dégrade sensiblement sur les différents thèmes de l'étude.

Un effort important devra être demandé au concessionnaire pour améliorer ces ratios.

Les enquêtes de satisfaction menées auprès des collectivités locales marquent pour leur part un degré de satisfaction élevé : la qualité de la distribution et des prestations et services est reconnue par les communes, qui expriment cependant des attentes quant à l'intégration des ouvrages dans l'environnement, la communication, l'aide aux plus démunis ou l'implication dans les projets communaux.

Un soutien plus important est attendu du concessionnaire dans l'élaboration des projets d'enfouissement de réseaux. Ce besoin rejoint le souci, déjà exprimé, du Siscodipe, de voir améliorées les relations communes-syndicat-concessionnaire en matière de travaux d'effacement de réseaux.

Dans ce domaine, le syndicat a perçu près de 2,9 MF en 2001, dont la plus grande partie provient du programme précédent (1999-2000) qui était en phase d'achèvement (2,7 MF).

Le programme 2001 n'a mobilisé, sur la première année, que 210.000 Frs, soit 9,5 % de la valeur du programme. Cela démontre une fois de plus, que lors de l'inscription des projets, ces derniers ne sont pas prêts et ne trouvent de concrétisation que deux ou trois ans plus tard.

Ce constat, récurrent, devrait mener le syndicat à réviser son régime de subvention dans les années à venir.

Une réflexion sur ce sujet doit s'engager au cours de l'année 2003 de manière à garantir un meilleur fonctionnement dans la nouvelle période triennale qui s'annonce (2004 - 2006) et pour laquelle des négociations seront entamées en fin d'année 2003.

Les autres participations financières versées par le concessionnaire sont la redevance R1 qui permet de faire fonctionner le syndicat sans contribution des communes, qui s'établit à 61.698 euros pour 2001, en progression de 6,8 % par rapport à 2000, et la redevance R2 qui participe au financement des travaux réalisés par les communes, tant sur les réseaux de distribution que sur l'éclairage public.

La redevance R2 s'est élevée en 2001 à 269.868 euros, ce qui marque un retrait par rapport à la progression constatée régulièrement ces dernières années.

Rappelons qu'il s'agit des travaux réalisés en 1999 qui ont alimenté la redevance versée en 2001. On sait aujourd'hui, qu'une évolution à la hausse, et c'est une hausse sensible, a repris en 2000 et 2001. Le niveau des

redevances versées en 2002 (3.135.376 Frs - soit 477.985 euros) et en 2003 (4.954.779 Frs - soit 755.350 euros) s'en ressentira fortement.

En conclusion, M. Roustan insiste sur le régime de subvention pour effacement de réseaux, qui à son avis doit être réformé, pour corriger les défauts qui nous sont propres, comme la volonté d'inscrire à tout prix un projet, alors même qu'il n'est pas prêt, mais aussi pour faciliter nos relations avec le concessionnaire, alors même que celui-ci entame des restructurations importantes dans ses services.

Il souligne également le peu d'intérêt marqué par les communes pour le contrôle continu, qui vise à faire remonter au concessionnaire les dysfonctionnements constatés au quotidien.

Le syndicat a un rôle d'intermédiaire à jouer auprès d'EDF et il peut plus facilement peser dans la décision qui sera prise, en rappelant le droit ou des précédents favorables, au concessionnaire.

Pour que le syndicat puisse exercer ce rôle, il convient que les communes y trouvent un intérêt et fassent remonter leurs problèmes.

Les résultats obtenus ces dernières années démontrent que le Siscodipe peut être un appui important face au concessionnaire et qu'il est intéressant de lui faire tenir ce rôle.

M. le Président remercie M. Roustan pour son rapport de contrôle et invite les délégués présents à faire part de leurs éventuelles réactions.

Le Comité syndical prend acte du rapport de contrôle du concessionnaire pour 2001 dont les principales conclusions seront transmises sous forme d'observations, au concessionnaire.

2) Débat d'orientation budgétaire

M. le Président rappelle qu'en application des articles 11 et 15 de la Loi "Administration Territoriale de la République" du 6 février 1992, les communes et établissements publics de coopération intercommunale doivent procéder dans les deux mois précédant le vote de leur budget primitif à un Débat d'Orientation Budgétaire.

Pour notre Syndicat, dont le rôle principal consiste à contrôler le concessionnaire et à redistribuer aux communes associées les redevances d'investissement versées par E.D.F, le D.O.B ne présente pas un grand intérêt. Aucune politique n'est à définir en matière fiscale, ni en matière d'investissement ou d'emprunt, il se limite donc à l'expression de grands principes de fonctionnement, tels que :

- * le contrôle des activités du concessionnaire et la négociation des redevances les plus intéressantes pour les communes membres.

- * la définition de règles objectives pour la redistribution des crédits d'investissement.

- * l'incitation à la planification des projets dans le but d'optimiser les concours financiers.

- * le traitement rapide des dossiers de subvention déposés par les communes.

Le Comité Syndical invité à débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2003 fait siennes les observations du rapporteur.

3) Redevance R2 2001

M. Weber, 2ème Vice-Président, indique que l'instruction des dossiers de subventions relatifs à la redevance R2-2001 vient de s'achever.

Le tableau communiqué donne le détail des opérations retenues et le montant des subventions à verser aux communes.

Le montant total de la redevance s'élève à 4.954.779 Frs soit 755.350 euros (somme des subventions arrondies à l'euro le plus proche).

Ce montant intègre les frais de maîtrise d'oeuvre rajoutés par le syndicat, qui correspondent à une subvention de 333.847 Frs. Ce crédit, conformément à la décision du comité syndical, est partagé entre les communes (pour 2/3) et le syndicat (pour 1/3).

Le montant total reversé aux communes s'élève donc à 4.843.497 Frs soit 738.390 euros et se répartit comme suit :

R2/2001

ABONCOURT	19 800
ALGRANGE	1 318
APACH	271
AUDUN-LE-TICHE	10 985
BASSE-HAM	81 796
BERTRANGE	2 381
BOULANGE	999
BOUSSE	5 787
FAMECK	26 422
FLORANGE	19 194
FONTOY	10 654
GUENANGE	64 936
HAUTE-KONTZ	865
HAYANGE	24 190
HUNTING	583
ILLANGE	1 312
KEDANGE-SUR-CANNER	188
KOENIGSMACKER	75 465
LAUMESFELD	121
LAUNSTROFF	4 604
LUTTANGE	7 751
MALLING	8 788
MANOM	7 894
MERSCHWEILLER	2 842
METZERESCHE	15 541
MONDELANGE	52 601
MONNEREN	84
MOYEUVE-GRANDE	24 427
NILVANGE	6 145
OTTANGE	5 246
ODRENNE	466
RANGUEVAUX	2 951
REMELING	1 146
RITZING	3 232
ROCHONVILLERS	8 096
ROSSELANGE	2 319
RURANGE-LES-THIONVILLE	9 507
RUSSANGE	100
RUSTROFF	13 886
SEREMANGE-ERZANGE	1 044
TERVILLE	4 901
THIONVILLE	187 931
TRESSANGE	6 527
YUTZ	<u>13 094</u>
TOTAL	738 390 euros

Le versement des subventions aux communes interviendra dans le courant de l'été 2003, après encaissement des crédits correspondants par le syndicat.

Le Comité à l'unanimité valide le tableau détaillant la redevance R2/2001 et fixant son montant total à 755.350 euros.

Il décide le reversement des subventions indiquées ci-dessus aux communes, pour un montant total de 738.390 euros.

4) Point sur les programmes d'effacement de réseaux

M. Philipps, 1er Vice-Président, rappelle que le rapport présenté a pour objectifs :

* de faire le point sur l'état d'avancement du programme 2001,

- * de scinder les programmes 2002 et 2003 adoptés à l'origine sur 2 ans, sans distinction d'opérations,
- * de proposer une méthodologie nouvelle d'instruction et de liquidation des subventions d'effacement de réseaux pour 2004,
- * d'adopter le montant de la subvention octroyée à Fontoy pour le Quartier Sainte Barbe, au titre du programme 2001 d'effacement de réseaux.

M. Philipps précise que par délibération en date du 20 juin 2001, le Comité Syndical du SISCODIPE a adopté le programme d'effacement de réseaux 2001. Celui-ci s'achève fin 2002 .

A la date de rédaction du présent rapport, le programme n'est pas soldé, car les décomptes finaux de trois opérations relevant de la compétence d'EDF Metz n'ont pas encore été vérifiés, malgré une demande formulée par le Siscodipe le 13 septembre 2002 et de très nombreuses relances.

De plus, afin d'autoriser le versement de la subvention concernant la commune de Fontoy qui était en cours de chiffrage lors du dernier Comité, il est proposé de valider le montant de la subvention à verser, fixé à 36.522 Frs, soit 5.567 euros.

Le programme 2001 s'établit comme suit en francs :

N	Communes	Opration	Travaux	Travailles	Coût total	Subv. prévues	Subv. versées
1	Audun-le-Tiche	Rues Leclerc et Foch	0		0	0	report
2	Bousse	Rue de la Fort	1,875	106,800	8,675	7,470	0
3	Fontoy	Quartier Ste Barbe	73,904	7,400	91,304	36,522	0
4	Grindorff	Rue de Beaumont	0		0	0	report
5	Gunange	Rue de la Moselle	31,292	312,000	434,292	173,717	63,200
6	Gunange	Rues Georges de la Tour et Verlaine	71,000	715,000	1,060,000	424,000	424,000
7	Hayange	Place st Martin	14,830	142,000	173,830	69,532	34,246
8	Hayange	Cit du Tivoli	15,6596	150,500	267,4096	105,638	105,638
9	Koenigsma cker	RN 153	70,995	706,600	1,170,595	468,238	0
10	Manom	Rue des Jardins	20,3310	201,000	224,310	89,724	89,724
11	Merschweil ler	Poste transformateur	0		0	0	0
12	Merschweil ler	Village	42,337	424,500	66,837	26,735	26,735
13	Metzeresc he	Rue de l'Eglise	40,6000	408,100	514,100	205,640	0
14	Moyeuvre- Grande	Rue de la Taye	40,2000	402,000	523,000	209,200	209,200

15	Ottange	Place Moncontour	11 0,000	13 6,500	5 4,600	54,600
16	Remeling	Mise en peinture transformateur	12 ,400	12 ,400	4 ,960	4,960
17	Rochonville rs	Rue Principale	61 ,739	61 ,739	2 4,696	24,696
18	Rustroff	Rues des Roses et de Montenach	43 ,487	10 0,000	4 1,395	41,395
19	Thionville	Poste transformateur Gare routire	30 0,300	30 0,300	1 20,120	120,120
20	Thionville	Rue Chaudebourg	0	0	0	report
21	Vitry-sur- Orne	Rues Maurin et de Thionville	0	0	0	report
		Total francs :	3, 788,065	5, 305,465	2 ,122,187	1,198,514
		Total euros :	57 7,487	80 8,813	3 23,525	182,712

En ce qui concerne le programme 2002/2003 adopté lors de la séance du Comité Syndical du 4 février 2002, il est proposé de le scinder en deux parties : les opérations qui ont fait effectivement l'objet d'un commencement de travaux en 2002 deviendraient le programme 2002 et les autres opérations qui sont encore en phase de réflexion ou en attente d'autres financements seraient affectées au programme 2003.

Dans ces conditions, le programme 2002 s'établirait comme suit :

dossier	Communes	Opération	Travaux	Outils	Cot total	Subventions prévues	Sub
	Engvillers	A Rue des Tilleuls	9,900	,564	4,464	786	13,
	Engvillers	A Rue de Havange	,577	,810	1,387	55	4,5
	udun-le- Tiche	A Rues Leclerc et Foch	9,029	8,280	7,309	924	34,
	umetz	A Rue Poincar	9,002		9,002	01	7,6
	asse-Ham	B Rue des Chenevires	9,626	4,290	3,916	566	13,
	asse-Ham	B Rues du Bac et de Nieppe	9,677	6,105	5,782	313	30,
	asse-Ham	B Rue des Tilleuls	6,606	2,068	8,674	470	11,
	ousse	B Rue de Metz	2,278	5,175	7,453	981	22,
2	unange	G Quartier Haselbusch	3,742	7,110	0,852	341	24,

0	Metzervisse	M	Rue des Romains	7,313	1,785	9,098	639	11,
1	Montenach	M	Rue de la Klaus 1e tranche	,192	,865	5,057	23	6,0
2	Montenach	M	Rue de la Klaus 2e tranche	0,626	,140	7,766	06	7,1
5	Neufchef	M	Place Jean Burger	3,700	3,650	7,350	940	18,
7	Remeling	R	Rue de Thionville	7,970		7,970	188	15,
8	Reffel	R	Rue de la Fort de Buis	,286	,857	8,143	57	7,2
9	Reffel	R	Rue de la Chartreuse	2,400	6,078	8,478	391	11,
8	Walmeistroff	V	Rue de l'cole	8,771	,410	8,181	272	19,
9	Witry-sur-Orne	V	Rues Maurin et de Thionville	1,469	5,633	27,102	841	50,
2	Wondelange	M	Quartier le Schemerten 2e Tr.	4,501	1,540	6,041	416	34,
4	Windingdorff	G	Rue de Beaumont	,336	,695	7,031	12	6,8
			Total					352
			Euros	92,001	89,055	81,056	,422	
			Soit en					2,3
			Francs	,883,272	,896,077	,779,349	11,737	

Le programme 2003 serait constitué des opérations suivantes :

N° dossier	Communes	Opération	Travaux	Tranches	Fonds	Coût total	Subventions prévues
9	Bousse	Rue de la Fort	5,531	1,823	8,4354	2	9,741
0	Fontoy	Rue de l'Eglise	3,127	1,850	9,977	1	7,991
1	Fontoy	Rue de Lommerange	9,889	4,5850	5,739	7	30,296
3	Inglange	Rue principale - rue du Calvaire	2,889	4,070	8,959	4	19,584
4	Knutange	Rue Rimmel 2e Tranche	4,704	1,0890	5,594	2	10,238
5	Launstroff	Rue du Presbytre	0,458	1,185	3,643	1	5,457

6	1	Luttang	Rue Saint Pierre	2	6	3	13,194
7	1	Luttang	Rue de l'Eglise	5	1	6	26,020
8	1	Merschweiller	Rue Principale	6	3	1	4,074
9	1	Koenigsacker	Sortie du Village	1	0	1	79,274
3	2	Moyeuvre-Grande	Rues de Metz et Lafayette	6	1	7	31,748
4	2	Moyeuvre-Grande	R. de la Mine et Cit Lorraine	3	1	5	21,269
6	2	Ottange	Giratoire RD 15	3	1	4	19,727
0	3	Richemont	Grand'Rue	0	0	0	report
1	3	Richemont	Rue de la Gare	5	0	5	21,867
2	3	Ritzing	Rue de Kirsch	1	8	2	8,823
3	3	Rurange-les-Thionville	Rue John Kennedy	1	7	2	8,645
4	3	Rurange-les-Thionville	Rue Jean Burger	5	2	7	30,233
5	3	Stuckange	Route de Distroff	2	1	4	19,153
6	3	Thionville	Rue Gurin de Waldersbach	4	1	5	22,424
7	3	Tressange	Rue Claude le Lorrain (Bure)	4	1	6	27,790
0	4	Volstroff	Rue de la Fontaine	3	1	5	20,205
1	4	Aboncourt	Rue du Lavoir	4	3	7	3,103
3	4	Thionville	Monte des Vignerons	2	8	3	13,182
5	4	Flastroff	Dplacement support Bt	0	0	0	annul
6	4	Florange	Rue de la Gare	6	8	7	30,861
			Total Euros	9	2	1	484,899
				56,833	55,416	,212,249	
			Soit en Francs	6	1	7	3,180,729
				,276,413	,675,419	,951,832	

Le programme 2004 fera, quant à lui, l'objet d'une consultation auprès des collectivités membres du SISCODIPE, courant septembre 2003. A cette occasion, le Siscodipe sera certainement amené à modifier les procédures d'instruction des dossiers, puis de validation des factures par EDF. Il pourrait être proposé que l'instruction du dossier puisse être effectuée par le Siscodipe au vu d'un estimatif établi par un bureau d'études, EDF n'intervenant qu'au terme du chantier en validant uniquement un décompte final détaillé visé par le receveur municipal.

Le Comité, à l'unanimité,

- * autorise le versement de 5.567 euros à la commune de Fontoy et confirme le contenu du programme 2001,
- * se prononce favorablement sur les programmes 2002 et 2003 d'effacement de réseaux,
- * valide la procédure de consultation pour 2004.

5) Divers

M. le Président rappelle qu'il va falloir se préparer à l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence. Dès 2004, l'éligibilité sera ouverte à tous les consommateurs, hormis les ménages. Les collectivités locales seront ainsi des clients éligibles tenus par une nouvelle obligation, celle de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

Il appelle les délégués à réfléchir sur les conséquences qu'il faudra en tirer.

M. Sérandour demande qu'un argumentaire précis soit fourni aux délégués pour indiquer sur quels points les statuts du Syndicat sont en contradiction avec la loi.

M. le Président ayant épuisé l'ordre du jour, lève la séance à 19 h 00 en souhaitant à tous de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Et on signé les membres présents :

Le Président :